



220, Chemin de la Qualité  
34980 Montferrier-sur-Lez, France  
e-mail : performance@b-i-b.com  
Site web : www.b-i-b.com

## **Directives pour la participation aux Réunions BIB concernant la promotion de produits particuliers et la conformité au droit de la concurrence**

Version du 24 juillet 2006

Les directives suivantes s'appliquent à toutes les réunions et discussions organisées par Performance BIB, qu'il s'agisse de Réunions Plénières, de Groupes de Travail, ou d'un quelconque autre type de réunion ou discussion, qu'ils comprennent ou non la présence physique des membres. Ces mêmes règles s'appliquent donc également aux forums sur internet.

Tout membre se trouvant en violation de ces règles sera exclu des réunions et, après une étude par le conseil d'administration, exclu de Performance BIB.

### **1) Directive concernant les membres ne devant pas promouvoir leurs propres produits**

Cela était le règlement de Performance BIB avant même la création de son existence en tant qu'entité légale (une « Association » à but non-lucratif sous la loi française) en 2006 afin d'insister sur le fait que les membres ou les orateurs invités ne doivent pas utiliser les réunions en tant que plate-forme pour promouvoir leurs propres produits. Les membres doivent avoir conscience de la différence entre, d'une part, le fait de participer aux discussions et fournir des informations techniques d'un intérêt pour l'ensemble de l'industrie, et, d'autre part, le fait d'essayer de promouvoir ces produits ou technologies réalisés par leur propre entreprise.

Performance BIB peut, outre son objectif premier qui est scientifique et technique, entreprendre de promouvoir et défendre le concept BIB collectivement, et en particulier de promouvoir l'application de bonnes pratiques dans l'emballage de BIB, mais tous les soins seront pris pour faire cela d'une manière qui ne résulterait pas en de pratiques commerciales déloyales.

### **2) Directive concernant la conformité au droit de la concurrence**

L'objectif premier de Performance BIB est de sponsoriser la recherche et d'organiser des réunions techniques afin d'améliorer le conditionnement en BIB. Performance BIB n'a pas l'intention de prendre part aux décisions des sociétés membres, et il n'est pas question non plus de restreindre la compétition entre les acteurs dans l'industrie BIB. Le règlement de Performance BIB implique de se conformer strictement à toutes les lois et règlements s'appliquant à ses activités, y compris aux règles de l'Union Européenne et à celles de la concurrence nationale. Il en va de la responsabilité de chaque membre de Performance BIB et de chaque participant aux événements de Performance BIB individuel de se conformer strictement aux règles de la concurrence pendant toutes les activités de Performance BIB.



220, Chemin de la Qualité  
34980 Montferrier-sur-Lez, France  
e-mail : performance@b-i-b.com  
Site web : www.b-i-b.com

Afin d'éviter toute infraction aux règles de la concurrence, tous les membres de Performance BIB (ainsi que tout autre participant lors des activités et événements de Performance BIB) doit s'abstenir de :

- Toute discussion ou arrangement avec des concurrents (directement ou indirectement) portant sur des sujets délicats, tels que par exemple, leurs propres prix, les prix de leurs concurrents, les prix de leurs fournisseurs (ou n'importe quel élément qui, directement ou indirectement, pourrait affecter des décisions de prix ou de tarification tels que la politique d'escompte, les marges, les coûts, les termes de paiement et autres termes et conditions de vente), les « business plan » ou les plans marketing, la relation clients, les stratégies de vente, les investissements, le niveau des stocks, la capacité de production, les niveaux de production, etc.
- Toute discussion ou arrangement portant sur le partage des clients, des territoires ou produits de vente ;
- Tout autre arrangement pour restreindre la concurrence, tels que par exemple, un boycott collectif, tout arrangement pour éviter la concurrence directe, ou toute action commune pour exclure des concurrents ou des nouveaux participants au marché ;
- Toute participation à des échanges d'information ou à des études de marché qui donnent accès à des informations commerciales sensibles ou qui identifient les entreprises ;

Pendant les réunions, les programmes doivent être établis à l'avance et il faudra s'y tenir. Au sujet des forums sur internet, les sujets techniques sont clairement établis par les présidents de chaque groupe, et il ne faut pas s'éloigner de ces sujets.

L'adhésion est ouverte à la fois aux entreprises et aux individus qui partagent les objectifs de l'association, se conforment à ses règles et paient leur contribution. L'association ne refusera pas l'adhésion ou n'établira pas des critères d'adhésion qui ont pour effet de limiter la concurrence, et Performance BIB n'expulsera pas non plus un membre sans cause suffisante.

Le développement d'un Guide des Bonnes Pratiques ainsi que toute autre tentative de standardiser la procédure d'essai est à entreprendre avec l'ample participation de l'industrie. L'intention n'est pas de priver les clients de choix légitimes, ni de restreindre la concurrence, mais de contribuer à l'amélioration de la qualité des produits offerts au marché.

Tous les membres de Performance BIB et autres participants à Performance BIB doivent être informés des directives ci-présentes, même si ces directives ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas être considérées comme un substitut à un conseil juridique compétent. Nous accueillons toutes recommandations concernant ces directives de la part de nos membres et de leurs conseillers juridiques.